

contenu du message	
de	"May PRATE" <enquetepublique.vendee2@orange.fr>
à	enquetepublique.vendee2@orange.fr
cc	"May PRATE" <
date	05/11/18 11:39
objet	enquête publique-Parc éolien du Millard
pièce(s) jointe(s)	1 fichier(s) Courrier d'...pdf (173.88 ko)

Messieurs et Madame les commissaires enquêteurs,

Veuillez trouver ci-joint mon courrier d'observation au nom de la Fédération Vendée Tempêtes.

Je vous prie de bien vouloir m'en accuser bonne réception.

J'en profite pour réitérer, en mon nom propre, mon opposition à ce projet qui pénalise un territoire déjà fragile économiquement en mettant en danger le cadre de vie et le patrimoine touristique, alors que les éoliennes ne participent pas, bien au contraire, à la lutte contre les émissions de gaz à effet de serre, mais répondent seulement à un appel d'air créé par les subventions au profit des promoteurs.

Avec ma parfaite considération,

May Prate

FEDERATION VENDEE TEMPETES
Représentée par Mme May PRATE, sa présidente,
« L'Aublonnière »
85110 SAINTE CECILE

Envoi par mail

Objet : Courrier d'Observations sur le Registre de l'Enquête Publique concernant la demande d'autorisation présentée par la Société Centrale du Millard, relative à l'exploitation du parc éolien du Millard comprenant six aérogénérateurs, situé sur la commune de Sainte-Gemme La Plaine (85)

Messieurs et Madame les Commissaires enquêteurs
Mairie de Sainte-Gemme La Plaine
3 rue de la Mairie
85400 – Sainte-Gemme La Plaine

Le 4 novembre 2018,

Messieurs et Madame les Commissaires enquêteurs,

Suite à la consultation des documents contenus dans le dossier de demande d'autorisation d'exploiter soumis à l'enquête publique, je souhaite, au nom de la Fédération Vendée Tempêtes, vous faire part des observations suivantes sur le registre d'enquête publique.

Je rappelle brièvement que les éoliennes fournissant une **énergie intermittente**, loin de réduire les émissions de gaz à effet de serre comme voudraient nous le faire croire les promoteurs, ont pour effet de les augmenter comme le montre l'exemple de l'Allemagne, puisqu'il faut, lorsqu'il n'y a pas de vent, avoir **recours à des centrales thermiques**, facilement pilotables. Je rappelle aussi que les subventions accordées à la production d'électricité éolienne **grèvent le budget** des consommateurs et, à terme, celui des contribuables lorsque l'Etat se décidera à rembourser à EDF les subventions à l'éolien qui contribuent à mettre en péril son équilibre financier.

De plus, les sites éoliens industriels provoquent de **nombreuses et graves nuisances**. Dans le cas du **Millard** qui nous occupe, ces nuisances importantes sont accompagnées de **facteurs aggravants** :

LA SECURITE

Comme vous le savez sans doute, une **éolienne est tombée à Bouin en Vendée le 1^{er} janvier 2018 et les débris ont été projetés à plus de 500m**. L'enquête a conclu à « une série de dysfonctionnements, dont une erreur humaine ». Un tel accident peut donc se reproduire n'importe où, n'importe quand.

Or dans ce projet, les premières habitations sont très proches, à 601m ; et plusieurs routes traversent le site. Je tiens à attirer votre attention sur la **responsabilité de l'Etat à assurer la sécurité** des habitants et des usagers des routes à proximité. Cette sécurité n'est pas assurée dans ce projet.

LA SANTE

La **Charte de l'Environnement** reconnaît à chaque individu le droit de « vivre dans un environnement équilibré et respectueux de la santé ». Or le dossier d'étude d'impact cite plusieurs hameaux dont le cadre de vie va être impacté par le projet car la multiplication des parcs fait que « l'ensemble peut parfois s'étendre sur une grande partie du champ de vision et engendré (sic) une emprise visuelle importante » (p.30 du RNT). L'avis de la MRAE parle même de « **sentiment d'omniprésence et de saturation visuelle** » (p.12 de l'avis MRAE). Les nuisances seront donc **visuelles, sonores et stroboscopiques** (effet supérieur aux normes admises pour une habitation),

d'autant plus que les éoliennes sont très proches de certaines habitations et d'autant plus que les riverains vont subir les **effets cumulés** du parc éolien de Corpe et de celui des Marzières.

L'effet de SATURATION sera donc prégnant.

L'AVIFAUNE ET LES CHIROPTERES

Ce projet présente des facteurs aggravants pour l'avifaune et les chiroptères :

- Présence de deux sites Natura 2000 à 2km et 3km
- Présence d'une ZNIEFF de type 1 à 100m
- Présence de 20 ZNIEFF de type 1 et de 4 ZNIEFF de type 2
- Passage du bout de la pôle à 10m du sol
- Situation du projet entre deux réservoirs de biodiversité que sont la forêt de Sainte-Gemme et la Vallée de la Smagne
- Présence de 2 lignes Haute Tension qui se croisent et encadrent le projet, créant un effet de barrière, amplifié par la présence des deux autres sites (Corpe, Marzières).

Tous ces éléments multiplient les risques de mortalité pour l'avifaune et les chiroptères.

LE PATRIMOINE ARCHITECTURAL

Les environs de la ZIP de ce projet comprennent un nombre très important de monuments et, en particulier de monuments protégés. Je voudrais à ce sujet attirer votre attention sur deux points :

- Les propriétaires de monuments historiques déploient une énergie, et des moyens financiers considérables pour remettre en état, restaurer, faire vivre notre patrimoine. Installer des éoliennes en co-visibilité avec des monuments protégés met ceux-ci en péril car ils vont moins attirer les visiteurs, parce qu'on détruit le cadre qui fait partie de leur qualité, parce qu'on va décourager les propriétaires : lorsqu'une tempête casse le cadre d'un monument, il n'est pas rare que cette destruction écrase le propriétaire, lui enlève l'énergie pour continuer. Que dire alors d'une destruction industrielle programmée par l'Etat, le même Etat qui prétend par ailleurs aider à la restauration par des subventions, le même Etat aussi qui assortit ces subventions de contraintes très strictes ? Tout cela ne semble **pas bien cohérent**. Ces propriétaires découragés risquent fort de ne pas trouver de relève pour poursuivre leur action pour des bâtiments qui auront perdu leur cadre et leur environnement. Les châteaux à vendre ne manquent pas, pourquoi un acheteur s'intéresserait-il à un monument qui donnerait sur un site éolien industriel incohérent avec les repères visuels traditionnels de ces bâtisses, a fortiori avec l'effet de SATURATION provoqué par les effets CUMULES de trois sites éoliens ?
- Le Sud-Vendée souffre économiquement : est-ce bien raisonnable de mettre en péril **la seule offre touristique locale que représentent les monuments historiques alors même que leur concentration est un atout non négligeable**. Je pense au Logis de Chaligny, au Château de Bessay, au Logis de la Chevallerie, à la Popelinière, à la belle église de Sainte-Gemme, enfin à la cathédrale de Luçon qui n'échappe pas non plus à la co-visibilité depuis plusieurs axes routiers. Le bourg de Sainte-Gemme est proche et la prégnance sera forte depuis le bourg et son patrimoine (église, Logis de la Chevallerie). **Le terroir vendéen entre Saint-Jean de Beigné et Luçon n'a-t-il pas besoin de se rendre attractif plutôt que de saturer son paysage par des éoliennes, qui ne sont pas cohérentes avec ce patrimoine historique ?**

Ainsi, **la multiplication des sites éoliens** si les sites des Marzières et du Millard s'ajoutaient à celui existant de Corpe, **provoque des impacts cumulés et une saturation du cadre de vie.**

C'est pourquoi j'exprime dans le cadre de cette enquête publique, mon opposition à ce projet.

Vous remerciant de prendre en considération les observations formulées, je vous assure de mes meilleures salutations.

May Prate
présidente